

PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

La côte vendéenne assassinée

ou

" des dunes ? à quoi bon ? "

par Anne-Marie GRIMAUD ⁽¹⁾

Qui n'a jamais parcouru les dunes vendéennes un matin de soleil s'est privé d'un plaisir rare. Comment raconter les lichens qui craquent sous les pas, la fraîcheur des Pins, l'air qui sent bon l'Immortelle ? Tout y concourt au calme et au repos ; le bien-être nous envahit. Nous avons tous besoin de rompre avec le tumulte de la vie quotidienne et de réapprendre le rythme de la Nature.

Aujourd'hui encore, chacun de nous peut accéder à ce territoire privilégié. Mais cela sera-t-il encore vrai demain ? Un examen sans complaisance de la situation nous paraît indispensable.

Du nord au sud du département, on ne peut que constater le développement anarchique d'une urbanisation du littoral dunaire, qui conduit parfois déjà à l'aspect désolant du « Mur de l'Atlantique ». Nous le connaissons en pays de Monts, des Marinas Merlin à Merlin I, II (à quand III, IV, etc. ?). Au Pays d'Olonne, le village du Bois Saint-Jean nous donne un avant-goût du possible futur proche. D'autres projets naissent chaque jour : Merlin Brétignolles, Merlin Saint-Gilles, le Veillon-Bourgenay, la Belle Henriette, etc... On peut discuter de l'aspect esthétique de ces constructions, mais on ne peut que reconnaître l'écran qu'elles constituent entre le promeneur et le rivage. Cela est vrai aussi des nombreuses propriétés privées de la côte de Jard et de la Tranche.

La mer reste visible lorsque les constructions sont édifiées le long d'une route de corniche. Mais dans le meilleur des cas, la partie la plus littorale de la dune est utilisée comme parking, ou comme camping ; la végétation, piétinée, y est détruite ; le sable est emporté par l'érosion, et le paysage dunaire, déjà masqué par les édifices, disparaît. Cette disparition est encore plus rapide lorsqu'on remblaie, comme c'est le cas le long de la Pironnière.

(1) Secrétaire du Comité pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes. Siège Social : Centre Culturel, Abbaye Sainte-Croix - 85 Les Sables-d'Olonne.

De fait, l'urbanisation parallèle à la côte entraîne une surfréquentation de la dune. Le passage d'un trop grand nombre de piétons ravine profondément les cordons après avoir tassé et détruit la végétation ; parfois même, le touriste, peu soucieux d'écologie, arrache les plantes. Le sable qui n'est plus maintenu est remis à l'action du vent ; la dune « maigrit » à l'endroit dégradé et l'arrière-dune s'ensable (un tel saupoudrage est très nocif pour les jeunes feuilles de Pin).

Or, le paysage dunaire est le résultat d'une lente évolution progressive : transport éolien du sable, fixation par des plantes pionnières, élévation du niveau grâce à ces plantes, enfin développement d'une couverture végétale dense réalisant la fixation. En peu de temps, on peut provoquer une régression considérable. Les conséquences peuvent en être graves, particulièrement en tous les points du littoral où le cordon dunaire étroit protège de la mer le marais de l'arrière-pays (ex. la Faute-sur-Mer, le Veillon). L'influence humaine qu'exercent la surfréquentation touristique, l'exploitation de sables au pied ou au revers des cordons, les travaux de mobilisation des sables sans discernement, peut conduire à des catastrophes, surtout si des conditions météorologiques défavorables s'y ajoutent. Ce fut le cas en Bretagne, en février 1966, à Tréguennec, dont le marais fut envahi par la mer.

La fièvre de l'urbanisation littorale conduit même parfois à la destruction directe de la forêt. On nous dira que tous les arbres ne sont pas coupés et que les promoteurs se privent d'une partie du profit escompté... pour protéger la nature. Négligeons le fait que le prix plus élevé d'une parcelle boisée doit rendre la privation supportable, et allons à l'essentiel : il faut savoir qu'une forêt entamée, surtout si elle est de petite superficie, ne peut survivre. Attendons quelques années pour juger de l'avenir des Chênes-verts du Bois Saint-Jean. Soyons inquiets quant aux récents projets qui menacent la forêt de Longeville et le Bois du Veillon (dans lequel se trouvent les plus vieux Chênes-verts de France).

Même en l'absence de bâtiments en « dur », la pression du tourisme sur la forêt est forte. A eux seuls, les parkings sont dévastateurs (au Veillon par exemple) ; mais si les chemins d'accès sont trop nombreux, le piétinement du sol entraîne la mort des arbres. Ainsi a-t-il fallu, en forêt de Fontainebleau, protéger des Chênes plus que centenaires par des barrières. De plus, la destruction parfois systématique des arbustes conduit à une érosion accélérée que l'on peut constater dans plusieurs campings côtiers (forêt de Sion, par exemple). Les méfaits les plus importants viennent de l'abatage des Chênes-verts dont le feuillage, très étalé et imperméable, protège très bien le sable du ruissellement ; cette essence, spontanée sur nos dunes, résiste de plus très bien à la surfréquentation.

Un autre danger pèse sur la végétation dunaire : l'accumulation des matières plastiques laissées par les promeneurs et plus encore amenées de la plage par le vent ; les courants marins les portent depuis les côtes espagnoles entre autres. Ces solides imputrescibles finiront si l'on n'y prend garde, par recouvrir d'importantes étendues de sol.

La forêt est un tout : elle résulte d'un équilibre réalisé entre la strate des arbres, celle des arbustes, celle des plantes herbacées, celle des mousses et des lichens ; ces différents étages se partagent les éléments nutritifs du milieu et exercent entre eux des interactions complexes. On ne peut prétendre conserver la forêt en détruisant l'un de ces composants. Rappelons, pour mémoire,



- Anciennes agglomérations
- * Projets immobiliers
- * Equipements touristiques réalisés ou en voie de réalisation
- ▨ Dunes littorales
- ▨ Marais
- SACOM Société d'Aménagement de la Côte de Monts
- 800 Nombre de logements par implantation

Carte de l'urbanisation en Vendée littorale ou un « Mur de l'Atlantique » en bonne voie

(Décembre 1973. Document du Comité de Protection de la Nature au Pays des Olonnes)

l'intérêt de ce type de végétation. On sait que les plantes vertes améliorent la qualité de l'air grâce aux échanges gazeux chlorophylliens : pendant la journée, elles absorbent le gaz carbonique émis par notre respiration et les diverses combustions ; en même temps, elles rejettent de l'oxygène. Ces échanges sont d'autant plus importants que la végétation est dense, et le maximum de densité est réalisé par la forêt. C'est dire que la forêt d'Olonne, qui nous livre annuellement environ 12 000 tonnes d'oxygène, est intéressante, d'autant plus que la consommation de ce gaz, comme l'émission de gaz carbonique, s'élève considérablement en été avec l'augmentation de la population et celle du parc automobile. D'autre part, le feuillage forestier absorbe les poussières, certains gaz nocifs, l'eau en excès, fixe les microbes, fait écran contre le bruit. A cet apport écologique, il faut évidemment ajouter l'intérêt économique du bois convenablement exploité.

Nous avons vu que l'étalement excessif du domaine foncier bâti le long du littoral risque de nous conduire à une limitation d'accès au rivage (ainsi, sur la Riviera italienne ne reste-t-il que 900 mètres de plage libre sur 70 kilomètres de côte !). Nous avons montré qu'il provoquerait une dégradation accélérée de la dune. Cela revient à dire que chacun d'entre nous bénéficierait de moins en moins des bienfaits de la Nature.

Il est un autre aspect des choses que nous ne pouvons passer sous silence. La côte vendéenne recèle d'importantes richesses scientifiques. Ses dunes sont particulièrement favorables à l'étude de la dynamique de la végétation, de la mycologie, de l'ornithologie, de l'entomologie, de la géomorphologie et de la géologie ; elles présentent de nombreux sites préhistoriques. Chaque année, des étudiants et des chercheurs se déplacent des Universités de Nantes, Poitiers, Rennes, de la Sorbonne et même de l'étranger, pour des campagnes de travail. Des constructions en bordure de certaines falaises, assorties d'escaliers d'accès à la plage, constitueraient une véritable atteinte au patrimoine scientifique régional. Cela est particulièrement vrai pour la zone allant de la Mine au Veillon, et de la Pointe Saint-Nicolas du Payré à Jard.

Longue est la liste des nuisances que nous redoutons et on nous accusera sans doute de pessimisme, voire... de légèreté et de sentimentalisme. On nous reprochera surtout de nous opposer à la vocation régionale au tourisme. Outre que cette vocation n'est pas la seule de la Vendée littorale, nous redisons avec force que notre ambition n'est pas de lutter contre le tourisme, mais de l'intégrer harmonieusement à nos sites. On peut prévoir :

1. Une urbanisation en retrait de la dune : elle libérerait au profit de tous de vastes espaces qui seront très appréciés dans peu de temps lorsqu'on aura ailleurs parcellisé la Nature ; elle permettrait une capacité d'accueil supérieure à celle de la conception du type front de mer ; elle rendrait plus facile, compte tenu du coût sans doute moins élevé des terrains, la mise en place d'équipements sociaux accessibles à tous (villages de vacances, maisons familiales, gîtes ruraux, etc...).

2. Sur la dune, les écologistes pourraient déterminer :

- a) les zones les moins fragiles et d'intérêt scientifique faible : on pourrait y mettre en place des voies d'accès perpendiculaires au rivage et des chemins piétonniers ; y réserver des parkings ; y prévoir des équipements légers, sans destruction des Chênes-verts lorsqu'ils existent. La densité de ces infra-structures devrait être calculée en fonction de la pression supportable par le milieu. D'au-

tre part, une réfection devrait être entreprise chaque fois qu'une dégradation notable apparaîtrait (les rideaux de fascines de l'Aubraie ont, en moins d'un an, bien rempli leur office).

Une telle utilisation de la dune impliquerait une éducation du promeneur à laquelle pourraient s'attacher les municipalités et les syndicats d'initiative.

b) les espaces naturels les plus intéressants sur le plan du boisement et de la richesse scientifique : ils seraient mis en réserve selon la règle du tiers sauvage appliquée dans les pays nordiques (en Hollande par exemple où la densité de population est cependant très élevée). Un aménagement de ce type est encore possible en Vendée. Nous demandons en particulier et avec insistance *que soit préservé de toute construction le site très exceptionnel du Veillon-Bourgenay*. Les raisons de cette demande justifieraient un nouvel article...

En conclusion, disons notre espoir de voir MM. les Maires et Conseillers Généraux du département, à qui nous avons récemment écrit, s'inspirer du fichier « Monsieur le Maire et l'Environnement », diffusé par le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement. Ils y trouveront de judicieux conseils qui peuvent avoir leur application au moment de l'élaboration des Plans d'Occupation des Sols (POS). Ces derniers, soulignons-le, devraient viser à instaurer un équilibre entre protection et aménagement de l'espace naturel.

Il ne faut pas oublier en effet que les communes qui possèdent souvent de vastes étendues de dune sauvage, sont fréquemment tentées de les abandonner aux promoteurs immobiliers sans chercher, par manque d'information prospective, à préserver des espaces naturels. Sait-on qu'il est possible de réserver des terrains privés en vue de la satisfaction des besoins d'intérêt public ? (1). Les mêmes communes omettent aussi trop souvent de prévoir des habitats de tourisme social et ce dernier point mériterait une étude particulière. Bornons-nous à citer ces chiffres indiqués par Philippe SAINT-MARC dans son ouvrage « Socialisation de la nature » : « Chaque année, la France riche s'enrichit de 300 000 lits supplémentaires en résidence secondaire ; dans le même temps, la France pauvre gagne... 7 000 lits de plus pour le tourisme social. »

Souhaitons que jouir de la Nature ne devienne pas le « privilège des privilégiés ».

(1) Loi du 28-11-63, n° 63-1178.